

*Certifié conforme
à l'original le 24.06.26*

Adrien

ACEC BSR AUDIT
Société par actions simplifiée
Au capital de 359.836,00 euros
Siège social : GUERET (23000) 8 avenue Pierre Mendes France
SIREN 807 876 529 RCS GUERET

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 26 MAI 2026**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,
LE 26 MAI,
A 17 HEURES 30,**

Les associés de la société **ACEC BSR AUDIT** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, dans les locaux Unisens à Saint-Maur, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Adrien SAPELIER, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Hervé GAUDON est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Serge KAPALA est désigné scrutateur de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau de l'Assemblée, permet de constater que la totalité des actionnaires sont présents ou représentés.

Total des actions des associés présents ou représentés : ~~359.836~~ actions sur les 359.836 actions composant le capital social.
359 835

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence de l'Assemblée,
- la **lettre de démission de Monsieur Serge KAPALA, Directeur Général en date du 27 février 2026,**
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le projet de texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

HS *D* *AS*

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la démission de Monsieur Serge KAPALA de son mandat de Directeur Général,
- Décision de ne pas pourvoir à son remplacement,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de **Monsieur Serge KAPALA** de ses fonctions de Directeur Général de la société avec effet au 1^{er} mai 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de la décision de **Monsieur Serge KAPALA** de démissionner de son mandat, décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à **Monsieur Adrien SAPELIER** pour signer tous documents, remplir toutes formalités légales ou réglementaires, notamment de dépôt au greffe du tribunal de commerce permettant la formalisation des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

